

L'article 1^{er} du projet de loi relatif à l'énergie

Déclaration du groupe UNSA

La neutralité carbone représente un objectif plus compréhensible et plus en phase avec la réalité que ce qui était inscrit dans la loi de 2015. Or, pour parvenir à la neutralité carbone dans les délais requis, le recours à l'énergie nucléaire est incontournable, quoi que l'on pense de cette énergie et même si, comme le souhaite l'UNSA, on est partisan d'aller le plus vite et le plus sûrement possible vers un mix énergétique.

En tout état de cause, au-delà de ce débat, il est un sujet sur lequel un consensus peut exister, celui des économies d'énergie. Pour l'UNSA, en matière de transports, de logements, d'industries, cela devrait constituer une priorité de la transition énergétique et du défi climatique.

Aussi, le passage de 20 à 17 % démontre un manque d'ambition alors que les moyens d'actions au profit des usagers sont connus et facilement applicables, dès lors qu'on en ferait une volonté politique : aides à l'isolation des logements, aide à la production de chaleur moins émettrice de CO₂, voitures électriques ou autres véhicules à zéro émission, promotion du ferroviaire, du fluvial, etc. Les contraintes budgétaires ne doivent pas être un frein à cette ambition prioritaire. En outre ces économies d'énergies compenseront l'augmentation probable du prix de l'énergie dans les années à venir préservant ainsi le pouvoir d'achat des particuliers et les finances des entreprises.

L'objectif de réduction des consommations d'énergies fossiles à 2030 est en cohérence avec la lutte contre le réchauffement climatique puisqu'il agit directement sur les émissions de CO₂. Cependant il doit être complété par des soutiens au développement de nouvelles filières industrielles bas carbone et ENR créatrices d'emploi.

Quant au report à 2035 de l'objectif de 50 % d'électricité d'origine nucléaire, il vient percuter l'objectif précédent et le rend inadapté. L'urgence climatique oblige à aborder la transition écologique avec réalisme et pragmatisme. Ainsi, il convient de bien s'entendre sur l'objectif concernant la part du nucléaire dans la production d'électricité. Si l'exigence de sûreté et la recherche en matière de traitement des déchets doivent être maintenues, la production d'électricité nucléaire permet, en état, à la France de tenir globalement ses engagements en matière d'émission de CO₂. Et si le remplacement de l'électricité d'origine nucléaire par des ENR s'inscrit dans une logique de développement durable indispensable, pour autant cela n'apporte pas de gain en matière d'émission de CO₂. En outre, l'intermittence de la production d'électricité d'origine ENR et l'absence, aujourd'hui, de technologies

suffisamment efficaces de stockage d'énergie impose d'assurer par ailleurs le besoin d'une fourniture fiable d'énergie à la demande.

L'UNSA a voté l'avis.